

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 6 février 2009

Service instructeur
Direction du Patrimoine Départemental
et du Droit des Sols

N° 2009-2-3-7

Service consulté
Direction des Routes
et des Transports

ROUTES DEPARTEMENTALES
B051 – Acquisitions de terrains de voirie

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'approuver les acquisitions de terrains liées aux opérations de la voirie départementale. Le montant de ces transactions immobilières s'établit comme suit : Acquisition : 10 236,36 € - Aliénation : 1 980,00 €.

En vertu des dispositions législatives actuellement en vigueur, toute opération immobilière concernant le Département du Haut-Rhin doit être autorisée par le Conseil Général ou par sa Commission Permanente, si cette dernière a obtenu délégation d'attribution.

En conséquence, j'ai l'honneur de soumettre à votre Commission, les acquisitions et les aliénations de terrains par le Département du Haut-Rhin, ainsi que la prise en charge des indemnités y afférentes figurant sur les tableaux annexés au rapport et concernant les opérations ci-après :

I. ACQUISITIONS DE TERRAINS EN VUE DE LA REALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE

1°) R.D. 18 bis liaison A 35/R.D. 83 - Commune de NIEDERENTZEN – Opération déclarée d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du 9 octobre 2007. Indemnités complémentaires à celles déjà approuvées par votre Assemblée dans sa séance du 28 novembre 2008.

Superficie concernée : 57 a 00 ca

a) <u>Indemnités pour le forage d'un nouveau puits</u>	:	3 647, 80 €
b) <u>Indemnités pour la modification du système d'irrigation</u>	:	5 679,60 €
Montant restant à approuver	:	9 327,40 €

2°) R.D. 1 bis – Commune de HUNAWIHR – Occupation temporaire de terrains en vue de la reconstruction d'un mur de soutènement le long de la R.D. 1 au lieu dit « Roemelsberg ». Indemnité versée à un propriétaire du fait de son impossibilité de réaliser les vendanges de manière automatique.

Indemnités pour frais de main d'oeuvre 36 heures x 11,36 €	:	408,96 €
Indemnités pour frais liés à la recherche de vendangeurs et au suivi du chantier :	:	500,00 €
Coût de l'opération	:	908,96 €

II. ALIENATION

R.D. 468 – Commune de KUNHEIM – Aliénation à la Commune de KUNHEIM d'une parcelle de terrain au droit de la RD 468 ne présentant plus d'intérêt pour la voirie départementale et destinée à parfaire l'alignement des propriétés en Section 3 entre les parcelles 133 et 153 et bordant la parcelle 46, étant précisé que cette solution aurait l'avantage de régler ultérieurement par voie d'échange un élargissement d'une voie communale.

Superficie concernée : 0 a 66 ca

Valeur du terrain : 3 000 € l'are pour un terrain situé en zone constructible conformément à un avis du Domaine du 17 août 2007.

Indemnité principale : 3 000 € x 0 a 66 ca	:	1 980,00 €
--	---	------------

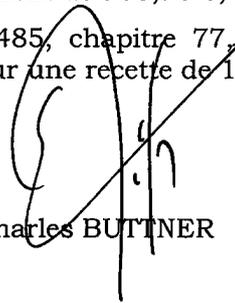
Montant de la vente	:	1 980,00 €
----------------------------	---	-------------------

Les différents tableaux des terrains à acquérir et autres documents sont déposés sur le bureau de votre Assemblée.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- De donner un avis favorable aux opérations d'acquisitions et d'aliénations de terrains définies au rapport, soit :
 - . Acquisition : 10 236,36 €
 - . Aliénation : 1 980,00 €
- D'autoriser la prise en charge des indemnités y afférentes sur le budget départemental 2009.
- De préciser que les crédits liés à ces opérations seront imputés comme suit :
 - o au programme B151, opération 2009-B151-9999-2, chapitre 21, fonction 621, nature 2151 pour une dépense d'investissement de 9 327,40 €,
 - o au programme B656, opération 2009-B656-13411, chapitre 11, fonction 621, nature 6288, pour une dépense de fonctionnement de 908,96 €,
 - o au programme B656, opération 2009-B656-485, chapitre 77, fonction 0202, nature 775 du budget départemental 2009 pour une recette de 1 980,00 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.


Charles BUTTNER

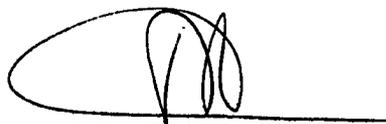
Direction du Patrimoine
Départemental et du Droit des Sols

TABLEAU
DE TERRAINS A ACQUERIR

Modification d'un système d'irrigation et création d'un nouveau puit
Sur le territoire de la commune de NIEDERENTZEN

Dressé par le Chef du Service des Opérations Foncières et des Assurances

A COLMAR, le - 6 JAN. 2009



Joëlle FREYBOURGER

Désignation de la parcelle suivant procès-verbal d'arpentage						INDEMNITES						MONTANT TOTAL			
n° d'ordre	section	n° de la parcelle	contenance en ares	nature de la parcelle	lieudit	Nom, prénoms des propriétaires	surface à acquérir en ares	surface restante en ares	Prix de l'are	Valeur de la parcelle	de remploi à 20 % en €	Forage d'un nouveau puit en €	Autres indemnités en €	Modification du Système d'irrigation en €	Ind. par prop. en €
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
						Commune de NIEDERENTZEN					20%				
	32	274	515,82	terre	niederfeld	JAEGY Maurice	24,83							5 679,60 €	5 679,60 €
	31	12	577,70	terre	Kraemerweg	WEINGAND Michel	15,38 10,54					3 647,80 €			3 647,80 €
							50,75					3 647,80 €		5 679,60 €	9 327,40 €

Direction du Patrimoine
Départemental et du Droit des Sols

Colmar, le

TABLEAU
DE TERRAIN A ALIENER

Sur le territoire de la commune de KUNHEIM
R.D. 468

Dressé par le Chef du Service des Opérations Foncières et des Assurances

A COLMAR, le 12 JAN. 2010



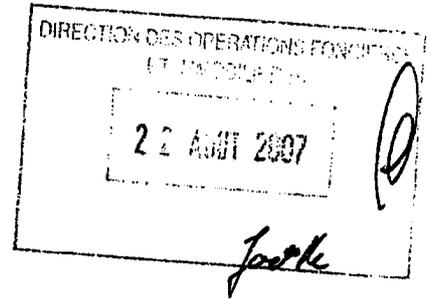
Joëlle FREYBOURGER

Désignation de la parcelle suivant procès-verbal d'arpentage						INDEMNITES						MONTANT TOTAL			
n° d'ordre	section	n° de la parcelle	contenance en ares	nature de la parcelle	lieudit	Nom, prénoms des propriétaires	surface à céder en ares	surface restante en ares	Prix de l'are	Valeur de la parcelle	de remploi à 15 % en €	pour plantation en €	Perte revenus agricoles 35,89 €/l'are en €	Valeur de la parcelle en €	Ind. par prop. en €
1	2	3	4	5	6										
						Commune de KUNHEIM									
	3		0,66			Département du Haut-Rhin	0,66	0	3 000 €	1 980,00 €					1 980,00 €
							0,66	0		1 980,00 €			0,00 €		1 980,00 €



Reception sur rendez-vous

AVIS DU DOMAINE



Cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers

Art. L.311-8 code des communes
Art. 56 et 60 de la loi 82-213 du 2 mars 1982
Art. 7-1 de la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972
Art. L.3241 du code de l'urbanisme
Art. L.451-5 du code de la construction et de l'habitation

Pour nous joindre :

Enquêteur JUNG Marc Inspecteur
Téléphone : 03 89 24 81 12
Télécopie : 03 89 24 81 48
Courriel : tgdomaine068@cp.finances.gouv.fr

Ref : 2007-172V0965

1. **Propriétaire** : Département du Haut-Rhin – Conseil Général
Hôtel du Département – Direction des Affaires Foncières
100 avenue d'Alsace – BP 20351
68006 COLMAR Cedex
2. **Date de réception de la demande d'avis** : 2 Août 2007
3. **Situation du bien** : KUNHEIM
 - **Adresse** : RD 468
 - **Références cadastrales** : Section 3 n°46
 - **Superficie à céder** : 65 m²
4. **Description sommaire** :
5. **Réglementation d'urbanisme** :
 - **Zone Constructible**
 - **COS /**
6. **Situation locative** :
libre occupé

7. Conditions de la vente : /

8. Valeur vénale de l'immeuble ou du droit cédé : 1 950 €.

9. Durée de validité de l'avis : 2 an.

10. Observations particulières :

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des trésoreries générales territorialement compétentes de la Direction Générale de la Comptabilité Publique.

En outre, il vous appartient d'en informer le(s) propriétaire(s) concerné(s).

A COLMAR, le 17 AOU 2007

*P/Le Trésorier Payeur Général,
et par délégation,*



André GASCHÉ
Inspecteur Principal.